

CHARTÉ DE FORMATION

*Ordre de la Visitation
Sainte-Marie*

Fédérations France Nord et Sud

Du Vatican, le 21 juin 2001

Prot. n. FM 146, t) - 1/2001

Ma Révérende Mère,

par la présente, nous voulons vous informer que, selon le n°23 de l'instruction "Verbi Sponsa" sur la Vie contemplative et la Clôture des Moniales, le texte de la "Ratio Formationis" n'est pas approuvé par le Saint-Siège mais qu'il lui est soumis pour avoir l'assurance de sa fidélité au charisme propre de l'Ordre.

Puisque le texte de la "Ratio Formationis" que vous avez présenté à ce Dicastère est conforme à la spiritualité et au charisme de l'Ordre, nous sommes certains qu'il servira d'instrument efficace pour réaliser un programme de formation solide et systématique des Moniales du Monastère.

Nous recommandons toute la Communauté de mettre en pratique le texte de ladite "Ratio Formationis", en se souvenant de l'importance que les Moniales doivent donner à leur propre formation pour leur croissance spirituelle, comme l'indique l'Exhortation apostolique post-synodale "Vita Consecrata" et aussi l'Instruction "Verbi Sponsa".

Veillez agréer, ma Révérende Mère, avec votre Communauté, mes bien cordiales salutations dans le Seigneur.

Card. Hamer

1. Introduction

But de la CHARTE de FORMATION

1. Selon la demande expresse et renouvelée de l'Église¹, la présente CHARTE DE FORMATION veut préciser les Constitutions sur le chapitre de la formation des sœurs, donner quelques critères de discernement des vocations et proposer un programme de formation pour les différentes étapes du cheminement.

« Les Pères Synodaux ont chaleureusement invité tous les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique à élaborer dès que possible une RATIO INSTITUTIONIS, c'est-à-dire un projet de formation inspiré du charisme fondateur, qui présente de manière claire et dynamique le chemin à suivre pour assimiler pleinement la spiritualité de l'Institut. La RATIO répond aujourd'hui à une véritable urgence : d'un côté, elle montre comment transmettre l'esprit de l'Institut, pour qu'il soit vécu authentiquement par les nouvelles générations, dans la diversité des cultures et des situations géographiques ; d'un autre côté, elle expose aux personnes consacrées les moyens de vivre cet esprit dans les différentes étapes de l'existence, en progressant vers la pleine maturité de la foi au Christ »².

Destinataires

2. Elle s'adresse donc particulièrement aux responsables de la formation, soit initiale, soit permanente, mais aussi à chaque communauté et à chaque sœur, permettant ainsi à chacune une prise en charge personnelle et de la formation initiale et de la formation permanente personnelle et communautaire. Elle souhaite être un moyen d'unité au sein des Fédérations françaises de l'Ordre.

3. Elle envisage tous les aspects de la formation sur un plan général, elle peut donc être adaptée par chaque monastère en fonction de sa situation propre. Elle reste un critère de vérification en proposant des thèmes et un programme de formation.

II. La formation

Principes généraux

4. *« Le but premier de la formation est de permettre aux candidats à la vie religieuse et aux jeunes profès de découvrir d'abord, d'assimiler et d'approfondir ensuite ce en quoi*

¹ Canon 659, 2 et 3 ; Potissimum institutioni (= Directives de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique - 2 Février 1990) 85.

² Vita consecrata 68.2.

consiste l'identité du religieux »³.

5. « La formation doit rejoindre la personne en profondeur, visant à l'unifier dans un itinéraire progressif de conformation à Jésus Christ et à sa totale oblation au Père »⁴.

6. « La formation est une démarche vitale qui amène à se convertir au Verbe de Dieu jusque dans la profondeur de l'être et, en même temps, à apprendre l'art de chercher les signes de Dieu au milieu des réalités du monde. À une époque où la culture se détache de plus en plus des valeurs religieuses, cette démarche de formation est doublement importante : grâce à elle, la personne consacrée peut non seulement continuer à "voir" Dieu avec les yeux de la foi, dans un monde qui ignore sa présence, mais elle réussit aussi à en rendre la présence d'une certaine manière "sensible", par un témoignage donné selon son charisme ».⁵

7. « L'étude de la Parole de Dieu, de la tradition des Pères, des documents du Magistère, de la liturgie, de la spiritualité et de la théologie, doit constituer la base doctrinale de la formation, visant à offrir les fondements de la connaissance du mystère de Dieu contenus dans la révélation chrétienne, "en scrutant à la lumière de la foi toute la vérité contenue dans les Mystères du Christ" ⁶ ».⁷

À la Visitation

8. L'Ordre de la Visitation a été fondé par Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal pour répondre à un besoin de l'Église et « donner à Dieu des filles d'oraison et des âmes si intérieures qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer en esprit et en vérité ».⁸

9. Appelée à « vaquer à la perfection du divin amour »⁹ et à « aider par prières et bonnes œuvres la sainte Église et le salut du prochain »¹⁰, la Visitandine contemple le Christ en son mystère pascal : c'est de lui qu'elle apprend tout¹¹. Son soin et son emploi « est de méditer la loi du Seigneur »¹² et de vivre dans l'union à Dieu.

10. Le mystère de la Visitation plonge ses racines dans le Mystère de Dieu Trinité qui

³ Potissimum institutioni 6.

⁴ Verbi sponsa 22.

⁵ Vita consecrata 68.3.

⁶ Dei Verbum 24.

⁷ Verbi sponsa 23.3.

⁸ Œuvres de St François de Sales, Édition d'Annecy (désormais citée : EA), XVII 16-17.

⁹ EA XXV 52.

¹⁰ Œuvres de Ste Jeanne de Chantal, Édition Plon (désormais citée : Plon), III 477.

¹¹ Introduction à la vie dévote, 2 partie, chap.1, 1-2.

¹² EA XVII 17.

est relation à l'intérieur de lui-même.¹³ À l'exemple de la Vierge Marie totalement ouverte à l'action de l'Esprit-Saint, les sœurs apprennent à entrer dans un mouvement de communication, de louange, de simplicité, de service, de joie, à l'intérieur de la communauté et aussi dans leurs contacts avec l'extérieur.

11. Dans cette école de l'amour qu'est le monastère, les sœurs se forment par les enseignements écrits de leurs Fondateurs, surtout l'Introduction à la Vie dévote, le Traité de l'Amour de Dieu, les Entretiens spirituels et les Lettres de St François de Sales, ainsi que les Instructions, les lettres et les réponses de Ste Jeanne de Chantal. Depuis l'expérience mystique des premières sœurs, en passant par Ste Marguerite-Marie et le culte du Cœur du Christ, elles accueillent aussi l'histoire et la tradition vivante de l'Ordre, et elles s'efforcent de vivre et de transmettre cette expérience dans une fidélité qui est toujours appelée à se renouveler.

12. « Une âme qui s'étudie, tant par la lecture, par la méditation, les conférences qu'autrement, à connaître la grandeur de l'état religieux, avance et profite par-dessus les autres, et cela, parce qu'elle détruit l'ignorance, grande source du mal, et acquiert la connaissance, qui est l'acheminement aux biens que lui offre l'état religieux ».¹⁴

L'histoire personnelle

13. Chaque personne qui se présente au monastère, y vient chargée de son poids personnel de vie. Elle a une histoire propre, dans un milieu familial et culturel spécifique, avec, souvent, un cursus professionnel. Il est donc important d'essayer de connaître cette histoire, ce milieu et ce parcours, dans le respect et la discrétion. Cette connaissance visera à aider l'aspirante à grandir et s'épanouir dans sa réponse à l'amour de Dieu, et ce, à partir de sa réalité personnelle et au sein de ce nouveau milieu de vie qu'est une communauté monastique.

Chacune a aussi son degré propre de maturité humaine et de maturité spirituelle, son bagage intellectuel, aspects qui ne sont pas à confondre, mais à développer au mieux pour le bien de la personne et de la communauté, puisque toute sœur est appelée à prendre sa part de responsabilité dans la vie communautaire. Ce développement personnel est à promouvoir dans la disponibilité, la gratuité et le sens de l'obéissance.

Maturation humaine

14. Les Constitutions de l'Ordre¹⁵ souhaitent que la candidate « ait déjà affronté les difficultés normales de l'existence sans démissionner, qu'elle soit capable d'assumer une certaine solitude dans la prière, face aux événements, qu'elle ait déjà une expérience de travail. » Ceci suppose une maturité humaine suffisante.

Or, il est évident que la société actuelle ne favorise pas toujours cette maturité : foyers

¹³ Traité de l'Amour de Dieu, livre II, chap. IV.

¹⁴ Plon II 221 (cité par Const. Chap.XXXIII).

¹⁵ n°117.

éclatés, violences dans l'enfance, individualisme, système compétitif, société d'abondance et de consommation, manque de repères moraux. Ces divers facteurs peuvent fragiliser des personnes qui auront besoin de beaucoup de temps et d'encadrement pour trouver un juste équilibre.

Cet aspect est à prendre au sérieux. La vie communautaire, avec sa proximité et ses conflits inévitables, peut ne pas convenir à certaines, voire leur être impossible, comme elle peut en aider d'autres à se structurer et à se fortifier.

15. La maturité affective peut se construire si la personne en formation fait preuve de lucidité sur elle-même et s'engage dans un réel chemin de vérité. Apprendre à nommer les choses, les situations, les souffrances comme les joies à la lumière de l'Évangile et du Cœur du Christ, accepter les émotions et sentiments qui y sont liés, sont des moyens privilégiés de croissance et de paix. Il peut arriver que ce chemin demande un accompagnement psychologique qu'il est souhaitable de faire avec quelqu'un d'extérieur au monastère qui soit respectueux de la foi et des engagements de la personne ainsi que de la communauté.

Une réelle maturité humaine, psychologique et affective permettra une vie commune équilibrée sans attachements excessifs comme sans replis sur soi.

16. La famille, habituellement premier lieu de formation, joue un rôle important dans la croissance de la personne. Celle-ci doit apprendre à se situer face à son milieu avec ses richesses et ses lacunes. Une nouvelle relation doit pouvoir s'établir, dans l'accueil et le respect, pour permettre à chacun de faire son chemin : peut-être des voies de pardon à trouver, des distances à prendre¹⁶ pour que la sœur en formation puisse avancer vers une plus grande autonomie affective, particulièrement nécessaire à son choix de vie monastique.

17. Une vie commune fraternelle, où se côtoient des femmes marquées par une grande diversité d'âge et d'expérience, contribuera à créer un climat favorable pour assumer la solitude, inhérente à toute vie humaine, que la vie monastique entend favoriser. En effet, dans une vie au caractère communautaire aussi marqué qu'à la Visitation, la solitude est une réalité structurante elle aussi. Souvent austère dans l'expérience immédiate, elle est appelée sans cesse à se transfigurer en joie et en liberté par l'ouverture du cœur à Dieu et au monde entier.

Maturation chrétienne ¹⁷

18. Il est essentiel que les aspirantes à la vie monastique acquièrent une réelle expérience de vie chrétienne, personnelle et ecclésiale. Pour cela, il peut être souhaitable de les renvoyer à ce qui existe dans l'Église locale. La vie religieuse en effet, « *s'enracine intimement dans la consécration du baptême et l'exprime avec plus de*

¹⁶ Constitutions n°118,3.

¹⁷ Potissimum institutioni 43.

plénitude »¹⁸.

19. Il est nécessaire avant tout que la candidate « fasse preuve d'un attachement profond à la personne de Jésus Christ, et témoigne de ne rien vouloir faire passer avant Lui »¹⁹.

20. Les chemins de vie chrétienne proposés par les Fondateurs permettront à la candidate d'approfondir sa relation au Christ et de découvrir comment vivre les conseils évangéliques dans l'esprit de la Visitation. C'est dans cette suite du Christ que pourra s'épanouir sa richesse personnelle mise au service de la communauté et de l'Église.

21. L'esprit de la Visitation est « un esprit qui ne cherche que Dieu et tend continuellement à s'unir à Lui... »²⁰ Dans l'oraison, la liturgie et la prière personnelle, la Visitandine cherche à connaître toujours mieux Celui qui l'appelle et qu'elle veut suivre. Le silence intérieur, à l'imitation de celui de la Vierge Marie, sera un moyen privilégié de rencontre et d'union à Dieu. Il sera nourri par l'oraison, la lecture spirituelle, l'étude et le vécu quotidien.

III. Discernement des vocations²¹

Quelques principes de base

22. Quand une personne se présente au monastère et demande à vivre la vie contemplative cloîtrée selon la spiritualité salésienne, elle porte en elle une aspiration ou un appel qui mérite le respect mais nécessite aussi la vérification.

À moins de critères négatifs objectifs évidents, en partie définis par les Constitutions (n°216 et 217), il faut considérer que la démarche est digne d'attention.

23. Le discernement de l'authenticité de la vocation se fera progressivement par le passage des différentes étapes prévues par l'Église, par l'expérience de la solitude et de la vie commune avec ses joies et ses exigences de partage, de service, d'oubli de soi. La paix et la joie du cœur, au-delà des inévitables tensions dues à la croissance, seront des signes importants d'une évolution positive ; mais pour un discernement clair et décisif, il faut l'épreuve de la durée.

24. Les différentes étapes se suivent à des rythmes déterminés même si une certaine souplesse est de mise afin de laisser à chacune son temps de maturation. Cependant, si,

¹⁸ Perfectæ caritatis 5.

¹⁹ Constitutions n°117.

²⁰ Constitutions n°1.

²¹ Dans ce chapitre, nous nous sommes largement inspirées de la Ratio des Carmélites déchaussées, tout en adaptant à la réalité de la Visitation.

au moment de franchir les étapes, il subsiste chez la candidate ou chez les responsables de formation, trop d'hésitations, de doute, d'attente, c'est habituellement un critère négatif²². La décision doit être ferme. Il faudra essayer de réfléchir avec la sœur à son appel personnel et à la possibilité de le réaliser en dehors de la Visitation. En cas de prolongation d'une étape, la sœur et la communauté seront informées des motifs de cette décision.

Qui fait le discernement ?

25. La supérieure et la maîtresse des novices sont les premières responsables de ce discernement. Il faut qu'elles puissent collaborer dans la confiance, la clarté et la vérité. Il est essentiel qu'elles se libèrent autant que possible de tout intérêt, inquiétude, conflit personnel ou lien affectif pouvant influencer leur liberté de décision. Elles pourront se faire aider, la discrétion étant sauve, par des personnes connaissant bien la candidate. La supérieure se servira de l'éclairage que peut lui apporter la communauté, spécialement les sœurs qui sont les plus proches des sœurs en formation, au travail, dans les services de communauté, dans les enseignements et les récréations.

26. En tant qu'accompagnatrice spirituelle, la maîtresse des novices a une place privilégiée pour juger des dispositions profondes des sœurs qui lui sont confiées.

27. Le chapitre de la communauté, puisqu'il doit exprimer son sentiment puis son accord ou désaccord par vote, est tenu de réfléchir soigneusement à sa démarche. Exprimer son avis sur le cheminement d'une personne demande de l'avoir préparé dans la prière. Il importe de se libérer, autant que possible, de toute recherche ou de tout conflit personnel pour émettre un jugement objectif. Il suppose aussi de la part de chaque sœur du chapitre de se sentir concernée par l'avenir de la communauté et de chercher à former son jugement (entretien avec la supérieure ou la maîtresse, demandes d'informations, référence aux critères ci-dessous, etc ...) (Cf. St Fr. de Sales dans l'Entretien pour la réception ou profession des sœurs²³, et Ste J. de Chantal dans les Réponses²⁴). Cette coresponsabilité doit pouvoir s'exercer dans la liberté, l'humilité et le respect mutuel.

28 La sœur en formation est la première concernée par le discernement de l'appel de Dieu sur elle, à la lumière de l'Esprit-Saint et avec l'aide de la supérieure, de la maîtresse des novices et de la communauté. Dans la prière et le dialogue avec celles qui ont la charge d'un tel discernement, elle évaluera devant Dieu sa façon de vivre les dynamismes et les exigences de la vie monastique. Elle cherchera à s'éclairer sur elle-même, fera les démarches nécessaires afin d'estimer aussi objectivement que possible ses progrès et ses lacunes, voire les questions quant à sa vocation. Elle se déterminera pour l'avenir dans la disponibilité aux décisions du chapitre.

²² Mission et esprit de l'Ordre de la Visitation Sainte Marie p.12.

²³ Edition de la Pléiade, Entretien XVII.

²⁴ Annecy, Aimé Burdet 1849, p.94-99, 390-392, 547-553.

Critères de discernement

29. Les Constitutions de l'Ordre donnent comme critères d'une vocation authentique²⁵ :

- « *la vie d'intimité avec le Seigneur manifestée par des conversions précises.*
- *L'accueil de la vérité à travers remarques et événements,*
- *La liberté spirituelle acquise peu à peu, grâce à la mortification des défauts et des passions, à l'égard du tempérament, de l'histoire personnelle, familiale, etc ... ,*
- *L'oubli de soi pour entrer dans les préoccupations des autres, les exigences communautaires, la vie en Église. »*

Il semble important, dans l'évolution actuelle de la société d'en ajouter quelques autres, afin de prendre en compte la personne en toutes ses dimensions, le bien et de la sœur et de la communauté étant en jeu.

30. Critères humains positifs

- a. Des qualités humaines de base permettant une vie commune harmonieuse : fidélité à la parole, sens du service, de la gratuité, de la collaboration, respect des autres, jugement sain et droit...
- b. Une intelligence ouverte, capable de nouveauté dans la souplesse, apte à recevoir la formation proposée.
- c. Le désir d'une véritable vie fraternelle et la capacité de vivre sainement la relation à autrui.
- d. Une affectivité saine qui laisse espérer que la maturité pourra être acquise et une acceptation de sa féminité et de sa sexualité.
- e. Une santé psychique et physique suffisante, un handicap corporel n'étant pas, de soi, un obstacle.

31. Critères positifs pour une vocation contemplative

- a. « *Un attachement profond à la personne de Jésus Christ* »²⁶, à la lumière de l'Évangile.
- b. Une relation personnelle à Dieu, Père, Fils et Esprit-Saint, et pas seulement une pente affective vers le sentiment religieux.
- c. Un intérêt et un goût pour la Parole de Dieu et la volonté de se laisser convertir par elle.
- d. Un attachement pour l'Église à la fois sainte et pécheresse dont nous faisons partie.
- e. Le goût du silence et d'une certaine solitude qui favorisent l'union à Dieu : c'est le sens à donner à la clôture qui crée un espace de séparation.
- f. Un regard positif sur les autres et un intérêt aimant pour le monde d'aujourd'hui,

²⁵ Constitutions n°131.

²⁶ Constitutions n°117.

comme étant partie intégrante de ce « départ au désert »²⁷ qu'est la vie monastique.

- g. Une obéissance libre et responsable qui accepte la dépendance²⁸.
- h. Le choix ferme et éclairé d'un célibat joyeux qui ouvre largement aux autres.
- i. Une réelle pauvreté du cœur qui se manifeste par des renoncements personnels concrets et la disponibilité aux choix de la communauté.
- j. La capacité à s'engager avec générosité et à persévérer dans ses choix.

31 bis. Critères positifs pour la Visitation

- a. Une humilité réaliste qui « devient oubli de soi dans la paix. Elle conduit les sœurs à la simplicité qui signifie une appartenance sans partage au Seigneur, le détachement vis-à-vis de l'opinion ambiante et la volonté d'être tout bonnement ce que Dieu les a faites »²⁹.
- b. Le désir et la capacité d'une vie fraternelle authentique (prière, travail, détente...) dans un esprit de mise en commun, de douceur, de support, de respect et de pardon mutuels.
- c. L'accueil d'une austérité plus intérieure qu'extérieure et qui met l'accent (sans minutie ni scrupule) sur la simplicité et la fidélité aux petites choses, en conformité aux abaissements du Christ.
- d. Une vie mariale profonde et discrète, enracinée dans le mystère évangélique de la Visitation.
- e. Un certain attrait pour la spiritualité de la Visitation et un désir croissant d'une relation vivante avec les Fondateurs et les saintes de l'Ordre.
- f. Le désir et la capacité d'entrer dans l'esprit de la Visitation fondé sur l'humilité, la douceur, la simplicité, la cordialité, la disponibilité et l'accueil.

32. Critères négatifs

- a. L'absence durable d'attrait pour la prière personnelle et/ou la prière commune.
- b. L'impossibilité de sortir de certains comportements excessifs, tels que rivalités, jalousies, agressivité, difficultés sexuelles, complexe d'infériorité, etc ...
- c. Une relation en permanence conflictuelle avec l'autorité, liée à l'histoire personnelle.
- d. L'incapacité à accueillir la vérité sur soi-même et le refuge dans le rêve et l'illusion.
- e. La recherche excessive de l'étude et du bagage intellectuel, cet excès se traduisant par un refus d'engagement dans la vie concrète.
- f. L'incapacité ou le refus du dialogue et du partage.
- g. La recherche d'une fausse solitude qui est isolement et repli sur soi.

²⁷ Constitutions n° 53.

²⁸ Constitutions n° 15.

²⁹ Constitutions n° 47.

- h. Le besoin hypertrophié d'activité comme refuge et incapacité à s'affronter à soi-même.
- i. L'intolérance et le jugement sans appel dans les relations personnelles ou communautaires (complexe de supériorité, par exemple, ...).
- j. La difficulté persistante ou le refus de s'engager personnellement dans la vie commune : services communautaires, travail, fêtes, célébrations, etc ...
- k. La difficulté trop grande à vivre le silence.
- l. La difficulté à assumer le retrait du monde et l'incapacité à vivre en clôture avec ce que cela signifie de manque d'espace, de contacts et de déplacements.
- m. La difficulté de ne pas savoir prendre la juste distance avec le milieu familial, les amis et autres relations.

33 On appliquera ces critères avec réalisme et espérance. On tiendra compte également de l'âge de la candidate, de l'âge de la communauté et de ses possibilités réelles d'accueil et de formation. Travail et rendement d'un monastère ne sont jamais des critères valables d'admission ou de renvoi.

IV. Les étapes de la formation

Les préliminaires

34. Avant toute entrée en vie monastique, un temps d'approche est nécessaire. L'aspirante y cheminera avec la maîtresse particulièrement. Celle-ci essaiera de connaître les motivations et le désir profond de la candidate. Elle pourra l'inviter à partager plus ou moins régulièrement la prière de la communauté et lui faire découvrir la spiritualité salésienne par certains livres et les biographies des fondateurs. Si l'appel semble se préciser, il sera bon d'offrir la possibilité d'une retraite, puis de quelques séjours plus ou moins longs en communauté. Quand la décision se prend, un stage de quelques semaines pourra être profitable pour que la communauté connaisse un peu mieux elle aussi la candidate. Ce séjour n'est pas obligatoire et ne raccourcit en rien le temps de formation³⁰. Naturellement, il n'entraîne aucun engagement ni de la part de l'aspirante ni de la part de la communauté.

Le postulat

35. Pendant le temps de postulat, l'accompagnement de la maîtresse aura le pas sur l'enseignement proprement dit. En effet, c'est le moment

- d'aider la personne à s'intégrer en communauté et de mesurer son aptitude à la vie

³⁰ Constitutions n°119d.

commune,

- de vérifier sa maturité humaine et sa maturité chrétienne,
- de lui donner des bases pour l'oraison et la méditation de la Parole de Dieu,
- de commencer une relecture de son histoire personnelle sous le regard de Dieu,
- de l'introduire à l'esprit et à la spiritualité de l'Ordre.

36. L'étude de la Parole de Dieu, particulièrement des récits de vocation et d'Alliance de Dieu avec son peuple, aidera la postulante à affermir sa vocation propre. Il faudra, selon le degré de formation de la candidate, lui donner une initiation biblique et un complément catéchétique.

37. La maîtresse des novices veillera à orienter la lecture personnelle de la postulante pour qu'elle découvre la richesse de la liturgie, des écrits des Fondateurs, et particulièrement de l'Introduction à la Vie dévote.

38. La maîtresse aura à cœur cependant de ne pas brûler les étapes. Elle veillera aussi à un juste équilibre entre travail et repos, silence et détente, rencontres et solitude, pour que la postulante apprenne la réalité de la vie visitandine.

39. C'est aussi le moment de donner des bases de réflexion et des méthodes, afin de permettre le travail personnel qui devra se poursuivre tout au long de la vie.

Pour le détail du programme de formation au postulat, voir au n° 83 de ce document.

Le noviciat

40. Pendant le noviciat, il s'agit de poser les fondements profonds de la vie spirituelle et de l'oraison. Un des premiers fondements est d'apprendre à vivre en présence de Dieu³¹. Après l'élan du début, peut venir une période de sécheresse durant laquelle il faut aider la novice à persévérer, en cultivant sa relation à Dieu par la prière, la solitude, l'offrande gratuite de soi et la confiance en Celui qui se fait silencieux.

La maîtresse sera attentive à guider la novice dans les voies d'oraison précisées par Ste Jeanne de Chantal (Petit traité sur l'oraison, Réponses, ...).

41. La vie commune ayant un effet « miroir » très accentué, la novice va se trouver confrontée à elle-même à travers ses réactions, ses surprises, ses déceptions et celles des autres. C'est donc le temps d'approfondir la connaissance de soi dans la vérité et de poser les jalons de la guérison intérieure en laissant à la Parole de Dieu le temps de faire son œuvre de vie. En ce domaine, les conseils donnés par St François de Sales dans l'Introduction à la vie dévote pourront être particulièrement éclairants et formateurs. Il faudra veiller à affronter les difficultés avec objectivité : l'abandon à Dieu ne saurait suffire à tout. Une aide psychologique appropriée pourrait être nécessaire, sans jamais

³¹ Introduction à la vie dévote 2^{ème} partie, chap.XII.

être imposée.

42. Le noviciat étant une préparation aux vœux, il est requis de les étudier dans leurs fondements bibliques, historiques et théologiques, surtout pendant la 2^{ème} année. Il faudra les aborder de façon générale puis selon l'esprit de la Visitation.

43. Avant la délibération du chapitre pour l'admission aux vœux, la novice pourrait être invitée à se présenter elle-même à la communauté. Il appartient à chaque communauté d'en formuler les modalités, où toujours doit prévaloir le respect mutuel. Ainsi, chaque sœur pourra mieux se faire son opinion et la novice découvrira l'importance de la vérité qui n'est pas la transparence. C'est la reconnaissance humble des richesses et des pauvretés personnelles qui fait grandir la confiance réciproque et avancer la communauté sous le regard de Dieu.

Pour le détail du programme de formation au noviciat, voir au n° 85 de ce document.

Les vœux temporaires

44. C'est le temps de la mise en œuvre concrète des vœux. Il sera bénéfique de relire cette mise en œuvre dans la prière, la vie sacramentelle, l'aide spirituelle et d'entrer dans la miséricorde et la compassion active pour soi-même et pour les autres.

45. Au cours de cette étape, il sera bon de donner à la sœur la possibilité de développer sa capacité d'auto-formation en lui proposant des travaux personnels qui nourrissent sa vie de prière et l'ouvrent à l'Église et au monde.

46. L'émission des vœux temporaires entraîne une plus grande insertion dans la vie et les travaux de la communauté. S'approfondit alors pour la professe temporaire la formation à la vie religieuse : tout en lui laissant une priorité pour la formation spirituelle et intellectuelle, il faudra l'aider à s'engager dans la vie communautaire, à discerner les priorités dans la gestion de son temps et de ses activités. C'est le moment de trouver le juste équilibre entre exigences communautaires et besoins personnels sur le plan du travail, de la détente, des fêtes et du repos. L'accent sera porté sur le don de soi à travers les valeurs premières de la prière personnelle, de la prière liturgique et de la vie fraternelle.

47. Puisque la dernière étape (en mois ou année) des vœux temporaires se passe hors du noviciat, il faudra aider la sœur à faire ce passage et à se préparer aux ruptures inévitables qu'il entraîne : plus grande solitude, renvoi à soi-même, insertion dans un groupe plus grand, perte de certains petits avantages liés au noviciat. Il importe aussi de laisser à la sœur un temps d'étude suffisant. C'est le moment pour la sœur de vérifier son intégration en communauté et la solidité de sa vocation visitandine.

48. Pendant cette dernière période, la supérieure prendra progressivement le relais de la maîtresse des novices pour l'accompagnement spirituel et la réflexion sur l'engagement définitif.

Pour le détail du programme de formation aux vœux temporaires, voir au n° 86-87 de ce document.

La profession perpétuelle ou solennelle

49. « *Pour s'engager définitivement, la soeur compte moins sur ses propres forces que sur celle du Christ* »³².

50. La supérieure veillera à accompagner les nouvelles professes solennelles car, souvent, après l'élan de l'engagement, vient une période creuse, où le doute peut s'insinuer dans le cœur. Il est alors indispensable que la sœur puisse s'exprimer pour ne pas risquer l'étouffement et la perte de la paix et de la joie.

51. Il est important d'entretenir un sain équilibre entre prière, travail, formation et repos. Tout comme en période de formation initiale, un trop plein d'activités (ou son contraire) peut être le signe d'une fuite.

52. Il faudra aussi veiller à maintenir chez la sœur le désir de nourrir sa vie de prière et la volonté de poursuivre personnellement sa formation par la lecture, l'étude et la méditation.

53. La nouvelle professe devra être instruite de ses devoirs et de ses droits de capitulante ; elle sera initiée au discernement que requièrent les décisions à prendre, dans la liberté et l'humilité.

54. La relecture de sa vie quotidienne sous le regard de Dieu sera à poursuivre, au sein de l'accompagnement spirituel. Elle sera d'une grande utilité pour permettre à la sœur d'unifier toute sa vie : la réponse à l'amour de Dieu n'est jamais donnée une fois pour toutes et elle concerne tout l'être aux différentes étapes de sa vie.

La formation permanente

55. « *Tout au long de leur vie, les religieux poursuivront avec soin leur formation spirituelle, doctrinale et pratique, et les supérieurs leur en fourniront les moyens et le temps nécessaire* »³³. C'est à la supérieure qu'il revient de veiller à la formation permanente de sa communauté. Elle peut se faire aider par son conseil ou un groupe qui y réfléchit. Cette formation permanente est à promouvoir en tenant compte des besoins de la communauté et de chaque sœur.

56. « *Tandis que la formation initiale était ordonnée à l'acquisition par la personne d'une suffisante autonomie pour vivre en fidélité ses engagements religieux, la formation continue aide le religieux à intégrer la créativité dans la fidélité. Car la vocation chrétienne et religieuse appelle une croissance dynamique et une fidélité dans les circonstances concrètes*

³² Constitutions n°132.

³³ Code de droit canonique, canon 661 – cité dans Potissimum institutioni 66.

te existence »³⁴.

57. Il y a donc trois raisons majeures qui motivent la formation permanente³⁵ :

- *« la première ressort de la fonction même de la vie religieuse au sein de l'Église. Elle y joue un rôle charismatique et eschatologique très significatif qui suppose chez les religieuses et les religieux une attention spéciale à la vie de l'Esprit, aussi bien dans l'histoire personnelle de chacun et de chacune que dans l'espérance et l'angoisse des peuples ;*
- *la seconde lui vient des défis que représente l'avenir de la foi chrétienne dans un monde qui change à une vitesse accélérée ;*
- *la troisième concerne la vie même des instituts religieux et surtout leur avenir, qui dépendent pour une part de la formation permanente de leurs membres ».*

58. À l'origine de la Visitation, les Fondateurs ont exprimé leur souci d'une formation permanente communautaire en instituant l'assemblée, ou « entretien des lectures ». Les constitutions actuelles prévoient des entretiens communautaires où les enseignements reçus d'intervenants extérieurs peuvent être approfondis, où les compétences des uns contribuent à enrichir les autres, où le dialogue permet de s'entraider dans une meilleure compréhension des sujets abordés.

Chaque monastère sera attentif à cet élément de la tradition visitandine et, selon sa physionomie propre, ses besoins et ses capacités, établira un rythme et des modalités adaptées pour cet aspect de la formation.

59. Chaque sœur reste la première responsable de sa formation. Il revient à chacune d'apprendre à travailler personnellement avec l'aide de la communauté.

V. Les acteurs de la formation ³⁶

L'Esprit de Dieu

60. *« C'est Dieu lui-même qui appelle à la vie consacrée au sein de l'Église. C'est lui qui, tout au long de la vie du religieux garde l'initiative... »*³⁷. L'Esprit Saint est donc le premier acteur de la formation lorsque la sœur se met à son écoute et s'engage résolument à Le suivre.

La Vierge Marie

61. *« À l'œuvre de l'Esprit a toujours été associée la Vierge Marie Mère de Dieu et Mère*

³⁴ Potissimum institutioni 67.

³⁵ Potissimum institutioni 67

³⁶ Selon Potissimum institutioni

³⁷ Potissimum institutioni 19

de tous les membres du Peuple de Dieu. C'est par Lui qu'elle a conçu dans son sein le Verbe de Dieu et c'est Lui qu'elle attendait avec les Apôtres, persévérant dans la prière, au lendemain de l'Ascension du Seigneur. C'est pourquoi, du début au terme d'un itinéraire de formation, religieuses et religieux rencontrent la présence de la Vierge Marie »³⁸.

« L'Ordre honore la Vierge Marie dans son mystère de la Visitation. Les sœurs participent à la gratuité de sa réponse, à l'émerveillement de sa louange, à son zèle pour le salut du monde »³⁹. Par son intercession maternelle, elle soutient et accompagne la croissance de la Vie au cœur de celles qui cherchent son aide et sa protection.

L'Église

62. « Dans l'Église, religieuses et religieux reçoivent de quoi nourrir leur vie baptismale et leur consécration religieuse. En elle, ils prennent le pain de vie à la table de la Parole de Dieu et du Corps du Christ [...] C'est dans l'Église que la lecture de la Parole de Dieu, accompagnée de la prière, établit le dialogue entre Dieu et le religieux et provoque aux élans généreux et aux renoncements indispensables. C'est l'Église qui associe l'offrande que les religieuses et les religieux font de leur propre vie au sacrifice eucharistique du Christ. C'est par le sacrement de réconciliation célébré fréquemment, enfin, qu'ils reçoivent de la miséricorde de Dieu le pardon de leurs péchés et qu'ils sont réconciliés avec l'Église et avec leur propre communauté que leur péché a blessée [...]»⁴⁰. « C'est pourquoi la tâche de formation se déroulera nécessairement en communion avec l'Église dont les religieux sont les fils, et dans l'obéissance filiale à ses Pasteurs »⁴¹.

Les Fondateurs

63. « Les Constitutions établies par Saint François de Sales sous le titre "Règle de Saint Augustin et Constitutions pour les Religieuses de la Visitation" sont et demeurent une base fondamentale de vie et de formation. Bien que n'ayant plus force de loi positive, elles gardent une authentique valeur de vie spirituelle, d'orientation de vie religieuse. Les sœurs seront attentives à les étudier en les replaçant dans leur contexte historique, en discernant ce qui est désuet et ce qui constitue le patrimoine toujours durable légué par les saints Fondateurs »⁴².

Les Fondateurs ayant légué à l'Ordre une importante somme d'expériences et d'enseignements écrits, on trouvera là une source très riche de formation. C'est en relisant, en étudiant et en vivant aujourd'hui leurs intuitions, leur nouveauté et leur audace, que les sœurs de la Visitation offriront à l'Église et au monde le trésor d'une spiritualité basée sur la confiance et l'amour de Dieu pour chacun de ses enfants.

³⁸ Lumen gentium 52 et 59 cités dans Potissimum institutioni 20.

³⁹ Constitutions n°1.

⁴⁰ Potissimum institutioni 22.

⁴¹ Potissimum institutioni 23.

⁴² Constitutions n°2.

La supérieure

64. C'est à la supérieure de veiller à la formation en général dans sa communauté. Elle pourra déléguer et se faire aider et conseiller. À elle revient le souci de la formation initiale, en soutenant et respectant le rôle spécifique de la maîtresse des novices.

65. Elle aura à cœur de se former elle-même à l'accompagnement et au discernement soit au sein de l'Ordre, soit par des sessions, des cours ou des lectures appropriées.

66. Elle envisagera pour elle-même une supervision. Elle saura se faire aider pour gérer le plus objectivement possible les situations diverses de sa charge.

La maîtresse des novices

67. La formation initiale incombe à la maîtresse des novices mais elle peut être entourée, à l'intérieur du monastère, d'une équipe de formation comprenant des sœurs formées sur un point ou un autre et capables de l'enseigner aux novices. Ces sœurs agiront en collaboration avec les responsables.

68. Cette équipe de formation pourrait être une aide au moment du discernement, chaque membre ayant une certaine connaissance des sœurs en question.

69. Avec l'initiation à la spiritualité des fondateurs et de l'Ordre, le rôle premier de la maîtresse reste l'accompagnement et le cheminement spirituels, dans une écoute attentive et discrète de la personne.

Elle s'appuiera de manière fondamentale sur l'enseignement et l'expérience de Ste Jeanne de Chantal en ce domaine (cf. Réponses, Lettres, Instructions...).

70. *« En plus d'une bonne connaissance de la doctrine catholique concernant la foi et les mœurs, l'exigence de qualités appropriées apparaît donc évidente pour ceux qui assument des responsabilités de formation :*

- *capacité humaine d'intuition et d'accueil ;*
- *expérience développée de Dieu et de la prière ;*
- *sagesse qui dérive de l'écoute attentive et prolongée de la Parole de Dieu ;*
- *amour de la liturgie et compréhension de son rôle dans l'éducation spirituelle et ecclésiale ;*
- *compétence culturelle nécessaire ;*
- *disponibilité de temps et de bonne volonté pour se consacrer au soin personnel de tous les candidats et non seulement du groupe.*

Cette tâche requiert donc sérénité intérieure, disponibilité, patience, compréhension et une affection véritable pour ceux qui ont été confiés à la responsabilité pastorale de

*l'éducateur »*⁴³.

71. Elle devrait être libérée de toute charge l'empêchant d'exercer en pleine disponibilité sa responsabilité de formatrice.

72. Elle veillera à se former à l'accompagnement et au discernement soit dans l'Ordre soit en dehors, en étant elle-même accompagnée.

La communauté

73. La communauté est le lieu où l'esprit et la mission de la Visitation prennent visage. Pour sa part, elle aide la candidate à inscrire sa réponse dans la vérité d'une prière fidèle et d'une vie fraternelle réaliste où doit se vivre le pardon. Recevoir une personne en formation exige de la communauté de pratiquer humblement et courageusement ce que, par ailleurs, elle est en droit de demander à celles qui se joignent à elle.

74. La communauté se doit de respecter et de favoriser la fonction propre des responsables de formation, tout comme elle doit aussi respecter les sœurs en formation en étant discrètement accueillante et sans partialité.

Solidarité dans la formation

75. *« Tout monastère a de droit son noviciat. Cependant, tout en évitant le centralisme, la Fédération peut instituer un noviciat et d'autres services d'enseignement pour les monastères qui, par manque de candidates, d'enseignants ou pour toute autre raison, ne peuvent se suffire à eux-mêmes et qui désirent librement en profiter ; ces services de formation, à définir dans la "ratio formationis", doivent s'exercer dans un monastère, qui soit ordinairement de la Fédération, en respectant les exigences fondamentales de la vie contemplative en clôture »*⁴⁴.

76. L'Ordre, par le biais des Fédérations, aura à cœur de procurer des moyens de formation sur le charisme des saints fondateurs, dans le respect de l'autonomie des monastères. Le service ainsi offert ne peut que contribuer à l'unité de l'Ordre en *« assurant une entraide efficace »* et en favorisant *« entre les monastères une fraternelle collaboration »*⁴⁵ dans le domaine de la formation.

77. Concrètement, ce service pourra prendre la forme de :

- a. sessions et cours pour novices, pour jeunes professes, pour maîtresses et supérieures.
- b. échange de cours, cassettes, conférences, livres... sans craindre d'utiliser, *« avec un*

⁴³ Potissimum institutioni 31.

⁴⁴ Verbi sponsa 29.

⁴⁵ Statuts des Fédérations 9.

discernement prudent », les moyens modernes de communication⁴⁶.

- c. pour les novices et professes temporaires : stages de 12 jours ou plus, dans un monastère, avec accompagnement d'une ou deux maîtresses et, éventuellement, d'intervenants extérieurs. Ces stages auront pour but l'étude et l'approfondissement d'un aspect important de la vie contemplative selon le charisme des Fondateurs. Ils permettront en outre, pour des sœurs souvent en nombre restreint dans leur noviciat, une confrontation et un travail avec d'autres sœurs également en formation, ainsi qu'un enrichissement doctrinal et spirituel.
- d. sessions de réflexion et d'approfondissement sur les différentes étapes de la croissance humaine et religieuse.⁴⁷

VI. Programme de formation aux différentes étapes

78. Il est assez complexe de proposer un programme de formation puisque, arrivant une à une à des époques non déterminées, les novices entrent dans un cycle déjà commencé de formation. Il y a donc un premier et important travail qui doit se faire dans les entretiens avec la maîtresse en fonction de la formation de base de la personne. Le programme ci-dessous est indicatif et servira de point de repère et de contrôle de ce qui devrait être envisagé au long de la formation.

79 À tout moment, des sujets peuvent être traités en travail personnel, soumis au contrôle de la maîtresse ou d'une sœur chargée de cette matière. Il y a donc deux pôles à tenir en équilibre : celui des entretiens et enseignements communs au groupe du noviciat et celui du travail personnel proposé, guidé et supervisé.

80. Les cours auront une fréquence adaptée aux possibilités réelles, mais cette fréquence sera définie. Le rythme sera, si possible, journalier.

81 En période de formation, l'étude passera avant les travaux communautaires.

82 À toutes les étapes de la formation, la maîtresse des novices sera attentive à la formation humaine et communautaire, en particulier :

- la maturité humaine et la maturité chrétienne
- l'équilibre de l'affectivité, notamment l'équilibre sexuel
- la capacité de vivre en communauté sous l'autorité de la supérieure, dans l'Ordre de la Visitation.

Postulat

⁴⁶ Verbi sponsa 20.

⁴⁷ Vita consecrata 69.

83. Pendant le temps du postulat, la maîtresse doit veiller à assurer et promouvoir⁴⁸ par les entretiens personnels et des lectures appropriées, la formation dans les domaines suivants :

Parole de Dieu

- Une initiation biblique, introduction à un évangile.
- Une présentation des psaumes : les familles, repérage des cantiques utilisés à l'Office

Liturgie

Une initiation à la liturgie :

- Présentation de la Liturgie des Heures
- Vatican II : décret sur la liturgie
- Introduction aux temps liturgiques

Théologie

- Jésus Christ, vrai Dieu et vrai homme
- Un complément catéchétique si cela s'avère nécessaire (à partir d'un catéchisme pour adultes)

Ordre et spiritualité

- Une présentation des Fondateurs et de leur spiritualité
- Une initiation à l'esprit de la Visitation à travers une présentation de « Mission et esprit » et des Constitutions.
- Une initiation à l'oraison selon les Fondateurs afin de fonder et développer une authentique vie spirituelle.

Donner des outils de travail personnel : comment lire un texte, comment faire une synthèse, comment utiliser les dictionnaires, les synopses, les concordances, quel profit en tirer pour relancer l'étude et la réflexion.

84 L'histoire générale de l'Église sera étudiée pendant le temps du postulat, du noviciat et des vœux temporaires.

Le noviciat

85. Pendant les années de noviciat, développer et favoriser l'étude de :

Parole de Dieu

- Ancien et Nouveau Testaments, les Évangiles, les psaumes plus en détail, des commentaires bibliques chez les Pères de l'Église (Augustin notamment)

Liturgie

- Les prières eucharistiques, les temps liturgiques, leur sens, leur spécificité
- La structure de l'Office liturgique

⁴⁸ Potissimum institutioni 43.

- éventuellement une formation musicale, selon les capacités de la novice et les besoins de la communauté.

Théologie

- Initiation à la théologie trinitaire
- Les sacrements, particulièrement le sacrement du pardon (culpabilité et vrai sens du péché).
- Une initiation aux Pères de l'Église (notamment ceux dont les textes reviennent à l'Office des Lectures)
- Les vœux dans leurs fondements bibliques, historiques, théologiques et canoniques. Leur pratique, à la Visitation, dans le contexte du monde et de l'Église d'aujourd'hui.

Ordre et spiritualité

- Naissance et histoire de la vie monastique
- Les écrits des Fondateurs, particulièrement l'Introduction à la Vie Dévote et les Entretiens spirituels ainsi que les textes de Ste Jeanne de Chantal, notamment le Petit Traité sur l'oraison⁴⁹.
- Les Constitutions de l'Ordre et la Règle de St Augustin
- L'histoire de l'Ordre et sa spiritualité. Comment la vivre et la transmettre aujourd'hui ?
- La spiritualité du Sacré-Cœur (avec, entre autres, les écrits de Ste Marguerite Marie)
- La découverte des grands auteurs de la Tradition spirituelle de l'Église

Les vœux temporaires

86. Il est important, à cette étape de la formation, d'insister sur l'intelligence de la foi et la formation du jugement.

87. La professe doit avoir acquis une méthode personnelle de travail qui lui permette de continuer, avec l'aide de la maîtresse ou d'autres sœurs, sa formation dans les domaines suivants :

Parole de Dieu

- Poursuivre le travail en approfondissant les écrits de St Paul.
- Anthropologie biblique

Liturgie et sacrements

- L'Église, sacrement du Christ

Théologie

- Les principaux conciles, leur époque, leur contexte, leurs intuitions...
- La doctrine de l'Église, particulièrement à travers les grands textes de Vatican II et du Magistère précisant la foi de l'Église et sa position par rapport aux grandes questions actuelles, notamment :
 - La Révélation

⁴⁹ Plon p.259 à 296.

- La mission de l'Église
- Marie dans le plan de Dieu
- La vie religieuse et sa place dans le Peuple de Dieu
- Œcuménisme - Religions non chrétiennes
- L'Église et son rapport au monde - Questions morales et éthiques, etc...
On pourra éventuellement ajouter une initiation à la philosophie afin d'aider à développer et ouvrir la pensée.
- La pratique et la réflexion de l'Église dans l'annonce de l'Évangile et l'effort missionnaire (la pastorale)

Ordre et spiritualité

- Approfondissement doctrinal de la vie consacrée et du charisme de l'Ordre.
- Le Traité de l'Amour de Dieu
- Les Constitutions à développer et à approfondir suivant les propositions de lecture qui sont indiquées à chaque chapitre.
- L'histoire de la spiritualité, les grandes écoles de spiritualité

88 Les programmes ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Ils ne limitent pas l'initiative personnelle. Mais les responsables de formation seront attentives à tenir compte des aptitudes de chacune. À l'heure actuelle, il est indispensable de promouvoir une formation aux assises solides : le monde et l'Église attendent des religieux qu'ils soient capables de témoigner de leur foi avec intelligence. Chaque sœur se souviendra que l'étude et la lecture ont pour objectif premier de nourrir la foi et la prière⁵⁰, le but ultime étant que la personne soit « amenée progressivement, par la puissance de l'Esprit Saint, jusqu'à la pleine configuration avec le Christ »⁵¹.

Formation permanente

89. La formation permanente communautaire s'effectuera sous forme de sessions communautaires, de conférences plus ou moins régulières sur des sujets divers et variés.

90 Les retraites prêchées sont importantes pour la montée spirituelle de la communauté.

91 La formation permanente personnelle s'effectuera par des lectures, des recherches, des cours par correspondance, etc... Il convient de poursuivre ainsi la formation biblique et l'approfondissement doctrinal. La responsabilité de chacune s'y trouve engagée.

92 Une mise à jour régulière de la bibliothèque permettra un renouvellement de la formation personnelle et communautaire en lui donnant des outils appropriés.

93 La communauté pourra parfois être partagée en groupes suivant les attraites et les besoins pour une réflexion particulière.

⁵⁰ Constitutions n°41.

⁵¹ Vita consecrata n°19.

94 Toute sœur qui s'est formée sur un point particulier pourra en faire bénéficier la communauté sur demande de la supérieure.

95 Il faudra veiller à former des sœurs pour assurer les divers emplois nécessaires au fonctionnement d'une communauté monastique, pour se mettre au service de l'Église et pour répondre aux besoins spirituels d'aujourd'hui (accueil, écoute, accompagnement...).

VIII. L'accompagnement tout au long de la vie

96. Si l'accompagnement est important pour le discernement et la persévérance d'une nouvelle vocation, il le reste à chacune des étapes de la vie.

97 La supérieure doit se rendre disponible aux sœurs qui souhaitent lui parler et veiller à prendre chacune régulièrement en entretien⁵².

98 Elle doit donner à chacune, dans une vraie liberté, la possibilité du sacrement de réconciliation et de la direction spirituelle⁵³. Un prêtre peut être un bon confesseur mais ne pas avoir l'expérience de l'accompagnement. Selon François de Sales lui-même, il faut le choisir « *entre dix mille* »⁵⁴ après l'avoir demandé à Dieu.

99 Cette direction spirituelle pour laquelle le Concile réclame une « *juste liberté* »⁵⁵, devra donc être « *favorisée par la disponibilité de personnes compétentes et qualifiées* »⁵⁶. L'accompagnateur ou l'accompagnatrice peut avoir un rôle capital dans le cheminement et l'évolution d'une vie. Il faut donc que cette personne ait un discernement spirituel éclairé et soit dotée d'une bonne connaissance en matière d'approche psychologique.

100 Il peut arriver que, à certaines étapes⁵⁷ de la vie ou dans des passages plus difficiles pour la personne, un accompagnement psychologique soit rendu nécessaire. Il sera important de le proposer à temps (ou d'en accueillir la demande) afin que la personne ne s'épuise pas dans le doute ou des difficultés répétées. Il peut en aller, parfois, de l'équilibre de la communauté elle-même que la situation peut user.

⁵² Constitutions n°71.

⁵³ Constitutions n° 43-44.

⁵⁴ Introduction à la Vie Dévote I, chap. IV (Pléiade p.40).

⁵⁵ Perfectæ caritatis 14 cité dans Potissimum institutioni 63.

⁵⁶ Dimension Contemplative de la vie religieuse cité dans Potissimum institutioni 63

⁵⁷ Potissimum institutioni 43.

Conclusions

101. Saint François de Sales et Sainte Jeanne de Chantal ont voulu faire des Visitandines des « filles de l'Église »⁵⁸, bien enracinées dans leur temps et dans leur peuple. C'est pourquoi elles se veulent ouvertes à toutes les aspirations légitimes de l'Église et du monde d'aujourd'hui. En tenant ensemble tradition et ouverture, elles se veulent fidèles à leur charisme propre, devenant les témoins accueillants et joyeux de l'Amour du Père qui se révèle dans le Cœur du Christ.

102 C'est pourquoi, le mystère évangélique de la Visitation est contemplé plus particulièrement dans l'Ordre. Honorant Marie en ce mystère d'allégresse et de communication, « les sœurs participent à la gratuité de sa réponse, à l'émerveillement de sa louange, à son zèle pour le salut du monde »⁵⁹.

103 La formation initiale et la formation permanente atteignent donc leur but quand se développe en chacune l'esprit du Magnificat : reconnaître l'amour de Dieu à l'œuvre dans leur existence, dans celle de leurs frères, dans l'histoire des hommes, afin d'en rendre grâce par toute leur vie (cf. Const. N°1 § 3).

La présente CHARTE DE FORMATION
a été portée à la connaissance des Conseils
des deux Fédérations de France, des
supérieures et maîtresses de novices afin
d'orienter ou de corriger la réflexion.

Après le vote délibératif des chapitres des
différents monastères⁶⁰, elle a été soumise au
Saint-Siège pour avoir l'assurance de sa
fidélité au charisme propre de l'Ordre.

⁵⁸ Constitutions n° 11.

⁵⁹ Constitutions n° 1 § 5.

⁶⁰ Verbi sponsa 23.

Table des matières

I. Introduction	3
But de la CHARTE de FORMATION	3
Destinataires	3
II. La formation	3
Principes généraux	3
À la Visitation	4
L'histoire personnelle.....	5
Maturation humaine	5
Maturation chrétienne	6
III. Discernement des vocations	7
Quelques principes de base	7
Qui fait le discernement ?	8
Critères de discernement.....	9
IV. Les étapes de la formation	11
Les préliminaires.....	11
Le postulat	11
Le noviciat	12
Les vœux temporaires.....	13
La profession perpétuelle ou solennelle	14
La formation permanente	14
V. Les acteurs de la formation	15
L'Esprit de Dieu	15
La Vierge Marie.....	15
L'Église	16
Les Fondateurs	16
La supérieure	17
La maîtresse des novices	17
La communauté	18
Solidarité dans la formation.....	18
VI. Programme de formation aux différentes étapes	19
Postulat	19
Le noviciat	20
Les vœux temporaires.....	21
Formation permanente	22
VIII. L'accompagnement tout au long de la vie	23
Conclusions	24

